

2.3.5 Les pharmaciens et les laboratoires d'analyses médicales

Contexte national

L'ordre des pharmaciens recense 73 127 pharmaciens actifs au 1er janvier 2012 (-0,2% par rapport à 2010). Avec l'instauration en 1980 d'un numerus clausus (nombre d'étudiants admis en deuxième année d'études), la croissance démographique s'est progressivement ralentie : + 3% par an en moyenne entre 1980 et 1995, puis + 2 % entre 1995 et 2007, + 0,2 % entre 2007 et 2009 et - 0,2% entre 2010 et 2011. En lien avec l'augmentation des effectifs, la densité de pharmaciens pour 100 000 habitants est passée de 68 en 1980 à 113 en 2011 [1, 2].

La structure par âge de ce groupe de professionnels de santé s'est également profondément modifiée au cours de la dernière décennie ; 44,5% des professionnels en activité sont âgés de 50 ans ou plus en 2012 contre 29% en 2000 [2, 3]. Par ailleurs, la féminisation de cette profession (66,6%) est supérieure à celle des médecins (65,3%) [2, 4].

Le cursus universitaire menant au diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dure au minimum six ans et comprend trois cycles, la durée du troisième cycle variant selon la spécialisation choisie (officine, industrie, internat ou recherche). Depuis la rentrée 2010, la première année des études en pharmacie est commune aux études médicales. Le nombre d'étudiants admis en deuxième année est fixé à 3 090 pour l'année universitaire 2009-2010, soit 37 % de plus qu'en 2001-2002 (2 250). Selon les projections établies par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en 2005, la densité de pharmaciens en France métropolitaine ne devrait pas diminuer au cours des prochaines années [5].

La région du Limousin a la plus forte densité de pharmaciens (138), supérieure de 22 % à la moyenne nationale [4]. La grande majorité des professionnels (73 %) exercent leur activité principale en officine de ville, comme titulaires (27 773) ou adjoints (26 564) [1]. Le rôle des pharmaciens d'officine a été précisé par la loi du 21 juillet 2009, notamment en matière de participation aux soins de premier recours [6].

Le dispositif conventionnel, qui organise les rapports entre les pharmaciens titulaires et l'Assurance maladie, détermine les engagements des pharmaciens en matière de dispensation pharmaceutique, de formation et de coordination des soins, de permanence pharmaceutique, de traitement des feuilles de soins et de dispense d'avance de frais... [7].

La décision de création ou de transfert d'une officine relève de l'Agence régionale de santé (ARS). Le quota de population nécessaire pour la création d'une officine a été relevé en 2008. L'ouverture d'une officine dans une commune qui en est dépourvue ne peut être autorisée que si le nombre d'habitants par pharmacie est égal ou supérieur à 2 500. Pour les communes pourvues d'au moins une officine, une nouvelle licence ne peut être accordée que par tranche de 3 500 habitants [8].

22 423 officines pharmaceutiques sont installées en France en 2011, soit une densité moyenne d'une officine pour 2 800 habitants. Le nombre d'officines implantées en France tend à diminuer (23 400 en 2004, 23 100 en 2009 ; - 1,3 %) [9]. En lien avec cette évolution, le nombre de pharmaciens titulaires a peu augmenté au cours des vingt dernières années, en revanche le nombre d'adjoints a fortement progressé, avec en moyenne plus d'un pharmacien-adjoint par officine contre 0,65 au début des années 1990 [1, 2].

D'autres secteurs d'activité emploient également des pharmaciens. 3 348 pharmaciens travaillent dans l'industrie, 5 668 pharmaciens exercent leur activité dans des établissements de santé et médico- sociaux, très majoritairement (94%) au sein des pharmacies à usage intérieur. Les 7 705 pharmaciens biologistes sont le plus souvent directeurs ou directeurs adjoints d'un laboratoire privé d'analyses de biologie médicale (5 000) ou exercent leur activité dans les établissements de santé (plus de 2 500) [1].

La biologie médicale est devenue à la suite de l'évolution importante des connaissances scientifiques et technologiques, un élément déterminant du parcours de santé des patients. Elle est impliquée dans la réalisation de 60 à 70% des diagnostics et intervient de plus en plus dans la définition des stratégies de prise en charge thérapeutiques.

On recense en France métropolitaine 3 902 laboratoires privés d'analyses médicales au 1er janvier 2012 (-0,5% par rapport à 2010). Les laboratoires de biologie médicale, quel que soit leur secteur d'activité, hospitalier ou ambulatoire, sont soumis à la même réglementation. Ils sont dirigés par un biologiste responsable qui ne peut exercer cette fonction que dans un seul laboratoire. Pour les établissements publics de santé et les Etablissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC), les dépenses de biologie pour les patients hospitalisés sont comprises dans les tarifs des séjours versés par l'Assurance maladie. Pour les établissements de santé privés, pour l'activité externe des établissements de santé publics, les ESPIC et l'activité de ville, le financement des activités se fait selon le principe de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) [10].

Les biologistes médicaux, médecins et pharmaciens, reçoivent une formation unique dans le cadre du diplôme d'études spécialisées (DES) en 4 ans. Au 1er janvier 2012, on compte 10 508 biologistes médicaux, 7 733 pharmaciens (73,6%) et 2 775 médecins (26,4%). 60% d'entre eux travaille en laboratoire privé et 40% en laboratoire hospitalier (public et ESPIC) [2, 4].

Repères bibliographiques et sources

1. Ordre national des pharmaciens. (2009). Les pharmaciens : panorama au 1er janvier 2012. 28 p.
2. Sicart D. Les professions de santé au 1er janvier 2012. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 168 mars 2012. 89 p.
3. Simon M, Sicart D. (2000). Les professions de santé au 1er janvier 2000. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 9. 63 p.
4. Sicart D. Les médecins au 1er janvier 2012. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 167 février 2012. 143 p.
5. Collet M. (2005). La démographie des pharmaciens à l'horizon 2030 : un exercice de projection au niveau national. Etudes et résultats. Drees. n° 438. 11 p.
6. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
7. Arrêté du 11 juillet 2006 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie
8. Loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008
9. Drass, Drees. (2005). Statiss 2005 (Statistiques et indicateurs de la santé et du social) : les régions françaises. Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère de la santé et des solidarités. 68 p.
10. Schéma d'organisation des soins. Le volet biologie médicale. ARS Île-de-France 2011

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > La densité de pharmaciens en Seine-Saint-Denis est de 78 pour 100 000 habitants, soit une densité inférieure aux moyennes régionale et nationale.
- > Le département présente la densité de pharmaciens la plus faible d'Île-de-France.
- > La densité de laboratoires privés d'analyses médicales du département est de 5,1 pour 100 000 habitants, soit une densité inférieure à celles d'Île-de-France et de France métropolitaine.

Les pharmaciens

En 2012, 1 195 pharmaciens exercent en Seine-Saint-Denis. 46,9% ont un exercice libéral, les autres sont salariés (assistants, biologistes, hospitaliers, etc.).

Avec 78 pharmaciens pour 100 000 habitants, la densité de pharmaciens en Seine-Saint-Denis est inférieure aux moyennes régionale (115) et nationale (113).

On constate une forte progression du nombre de pharmaciens entre 2003 et 2012 mais cette progression concerne uniquement les salariés, le nombre de libéraux étant au contraire en baisse.

La Seine-Saint-Denis est le département qui présente la plus faible densité de pharmaciens en Île-de-France. On remarque que seuls Paris et les Hauts-de-Seine ont une densité de pharmaciens supérieure à la moyenne nationale.

Le taux de féminisation de la profession en Seine-Saint-Denis est largement inférieur à ceux de la région et de la France métropolitaine (respectivement 56,3%, 67,2% et 66,6%).

L'activité de distribution de médicaments et donc le nombre d'officines est réglementé en France.

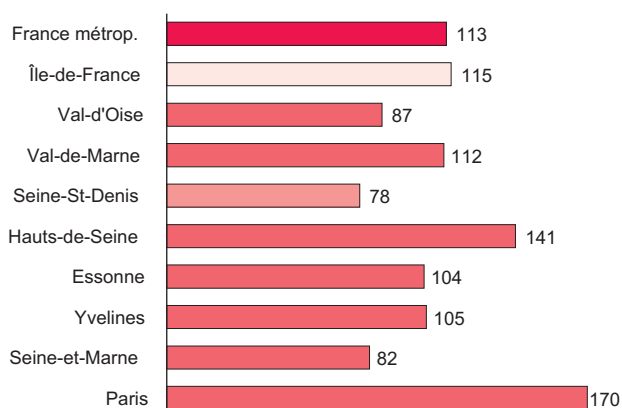
En 2012, on recensait 460 officines en Seine-Saint-Denis soit une densité de 30,1 officines pour 100 000 habitants. Cette densité est en baisse par rapport à l'année 2003. Elle est inférieure aux moyennes régionale et nationale.

Effectifs et densités* de pharmaciens en 2003 et 2012

	Seine-Saint-Denis		Île-de-France	France métropolitaine
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
2003				
Salariés	216	15,3	22,0	20,4
Libéraux	722	51,3	83,9	74,5
Total	938	66,6	105,9	94,9
Dont titulaires d'une pharmacie	739	52,4	47,1	48,8
Dont hospitaliers	76	5,4	7,9	7,8
2012				
Salariés	634	41,3	71,2	63,1
Libéraux	561	36,7	43,8	49,9
Total	1 195	78	115	113
Dont titulaire d'une pharmacie	509	33,2	38,5	44,1
Dont hospitaliers	146	9,5	14,9	12,2

Sources : Drass-Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France
*Nombre de pharmaciens pour 100 000 habitants

Densités* de pharmaciens en 2012



Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France
*Nombre de pharmaciens pour 100 000 habitants

Nombre et densités* d'officines pharmaceutiques en 2003 et 2012

	Seine-Saint-Denis		Île-de-France	France métropolitaine
	nombre	Densité	Densité	Densité
2003	491	35,3	38,3	38,6
2012	460	30,1	34,2	35,7

Sources : Drass-Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France
*Nombre d'officines pharmaceutiques (y compris pharmacies mutualistes et minières) pour 100 000 habitants

Les laboratoires d'analyses médicales

En 2012, le Seine-Saint-Denis compte 78 laboratoires privés d'analyses médicales. Avec 5,1 laboratoires privés pour 100 000 habitants, la densité de laboratoires de Seine-Saint-Denis est inférieure à celles d'Île-de-France (6,5) et de France métropolitaine (6,2). Comme sur le reste du territoire, le nombre de laboratoires privés d'analyses médicales est en baisse depuis 2003.

La Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise présentent les plus faibles proportions de sites de biologie¹, alors que Paris présente la plus grande proportion.

L'offre privée est prépondérante en nombre d'implantations dans la région. Elle représente plus de 90% de l'offre dans 3 départements : la Seine-Saint-Denis, les Yvelines et le Val-d'Oise.

L'offre de "ville" (les laboratoires privés à but lucratif et les centres de santé) rapportée à la population de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne est moins dense qu'en Île-de-France. Paris et les Yvelines présentent les densités les plus élevées. On fait le même constat pour l'offre "tous sites" (AP-HP, établissement public de santé, ESPIC et EFS-INTS). Ce constat ne tient pas compte des situations infra-territoriales, des "effets frontière" entre départements.

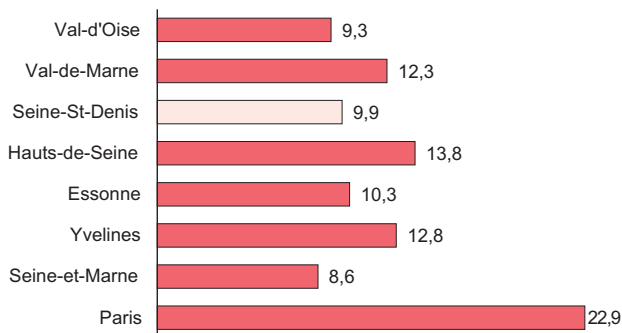
De plus la densité de laboratoires est à mettre en parallèle avec la densité d'infirmières libérales, réalisant une part significative des prélèvements pour l'activité de premier recours (cf. fiche 2.3.3 Les infirmières).

Nombre et densité de laboratoires privés d'analyses médicales (nombre de sites) en 2003 et 2012

	Seine-Saint-Denis		Île-de-France		France métropolitaine	
	Nombre	Densité	Nombre	Densité	Nombre	Densité
2003	76	5,5	811	7,3	4 103	6,9
2012	78	5,1	767	6,5	3 902	6,2

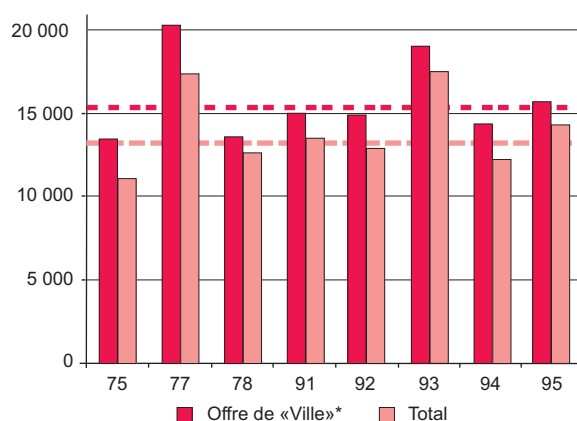
Sources : Drass-Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France
*Nombre de laboratoires privés d'analyses médicales pour 100 000 habitants

Nombre d'implantations de sites de biologie¹ en Île-de-France par département



Sources : Enquête SOLEN - ARS Île-de-France

Population rapportée au nombre d'implantations de sites de biologie en Île-de-France (nombre d'habitants pour un laboratoire de biologie médicale)



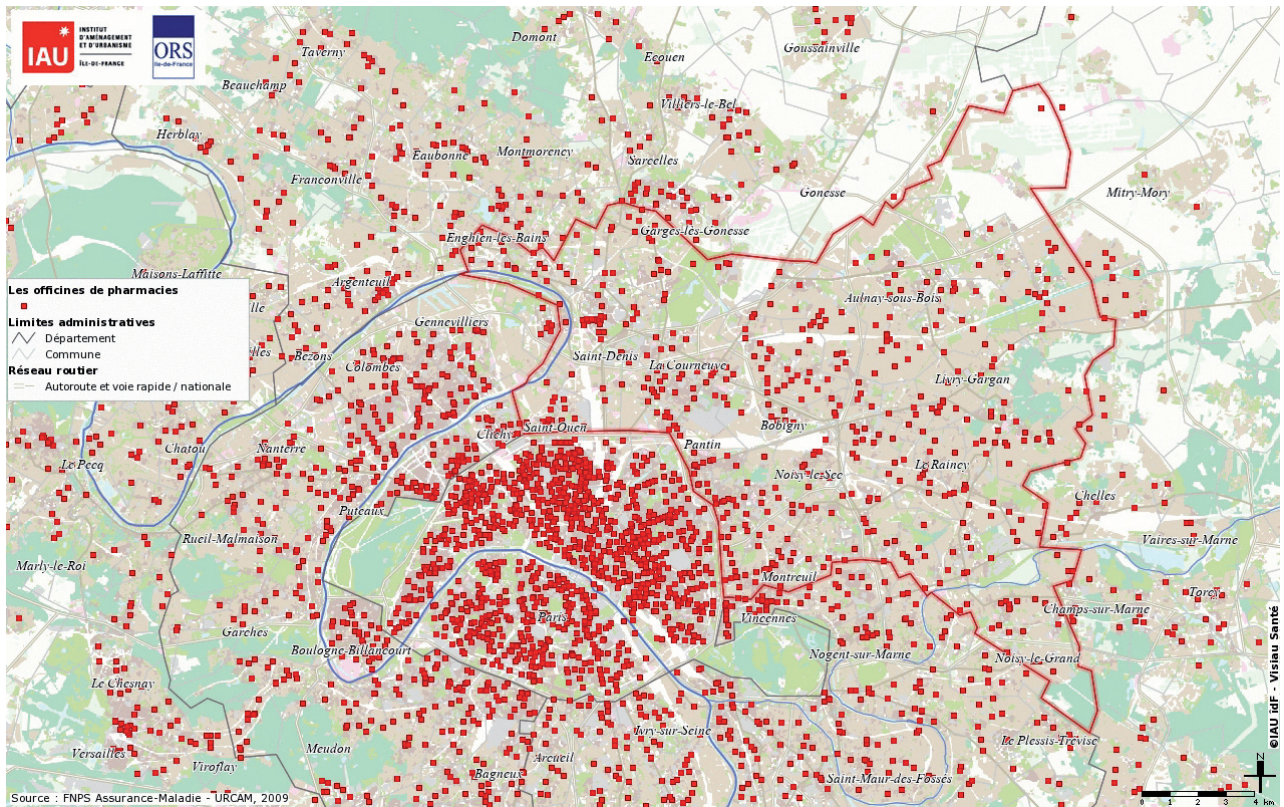
Sources : Enquête SOLEN - ARS Île-de-France

Les lignes horizontales présentent les moyennes régionales

* offre de "ville" : laboratoires de biologie médicale privés à but lucratifs et centres de santé

¹ Les implantations des laboratoires de biologie médicale s'entendent en sites. Elles ont plusieurs typologies : AP-HP, établissement public de santé, ESPIC, laboratoires privés à but lucratif, centres de santé et l'Établissement français du sang (EFS) avec l'Institut national de la transfusion sanguine (INTS).

Répartition des officines pharmaceutiques en Seine-Saint-Denis en 2009



Répartition des laboratoires privés d'analyses médicales en Seine-Saint-Denis en 2009

